



EXTRAIT DU COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt sept janvier à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal d'Olonne-sur-Mer se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Maire, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le vingt et un janvier deux mil seize, (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS : Mme PINEAU Florence, M. HOUSSAINT Patrick, Mme LOPEZ Sophie, M. BLANCHARD Alain, Mme BOSSARD Françoise, Mme ROUSSEAU Lucette, M. CHENECHAUD Jean-Claude, M. BENELLI Frédéric, Mme DELPIERRE Christine, Mme GAYDA Catherine, M. MALLOCHET Gérard, M. RUCHAUD Daniel, Mme MERLE Colette, Mme REHAULT Marie-Françoise, M. YOU Michel, M. MARCHAND Bernard, M. FOURNIERE Claude, M. JEGU Didier, Mme LADERRIERE Sophie, Mme SILARI Nathalie, M. CHAIGNE Nicolas, Mme AUGRY Valérie, Mme RIMBAUD Christelle, M. BROSSEAU Stéphane, M. CHENECHAUD Nicolas, Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric.

ABSENTS EXCUSES : M. MOREAU Yannick, Mme BUREAU Brigitte, M. GROUSSEAU André ayant donné respectivement pouvoir à Mme PINEAU Florence, Mme DELPIERRE Christine, M. RUCHAUD Daniel.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie SILARI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Madame PINEAU Florence, Maire, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le vingt huit janvier deux mil seize.

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Florence PINEAU, Maire, a sollicité les membres du Conseil Municipal, pour qu'il soit procédé à un vote par scrutin public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce mode de scrutin.



1. Commande publique

1.1 Marchés publics

1.1.1 Construction d'une médiathèque : avenants au marché

La construction de la Médiathèque a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le document transmis détermine les lots, du marché ainsi que leurs montants.

Le montant initial de l'opération était fixé à 2 002 647,21.

A ce jour deux avenants en moins value sont proposés :

- lot n° 2 Gros-œuvre

Attributaire : entreprise JACQUES LAURENT,

Cet avenant comprend:

- Suppression de la fourniture et la pose de réseaux enterrés non réalisés (chambre de tirage /pose coffret EDF/ pose regard/grille de ventilation).
soit un montant de -1 575,64 € HT.

- lot n° 4 Etanchéité

Attributaire : entreprise SMAC,

Cet avenant comprend :

- Non exécution de l'étanchéité sur le joint de dilation entre le bâtiment de la médiathèque et la tranche conditionnelle non réalisée, soit - 869,00 € HT.

Le bilan global des travaux supplémentaires et des travaux en moins-value ont pour incidence de porter l'ensemble de l'opération à 2 043 780,55 € HT représentant une hausse de 2,05 % relativement au coût de l'opération initiale (les présents avenants représentant une baisse de -0,12 %).

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
 - se prononce favorablement sur ces avenants.
 - autorise Madame le Maire ou son représentant à les signer.

4. Fonction Publique

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

4.1.2 Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs des agents municipaux doit être modifié au regard de plusieurs évolutions de grade, à compter du 1er avril 2016.



**Olonne
sur-mer**
Naturellement!

1 - Le succès de 2 agents à un examen et à un concours de la Fonction Publique Territoriale leur permet de prétendre à une nomination sur leur nouveau grade.

POSTES EXISTANTS	POSTES A CREER
1 adjoint technique de 1ère classe	1 agent de maîtrise
1 adjoint technique 2ème classe	1 adjoint technique 1ère classe

2 - A la suite des évaluations du personnel à la fin de l'année 2015, certaines propositions d'évolution de grade ont été proposées. Pour permettre ces nominations et dans l'attente de la validation de la Commission Administrative Paritaire Départementale du 23 février 2016, il est proposé de créer les postes suivants, à compter du 1er avril 2016 :

POSTES EXISTANTS	POSTES A CREER
2 adjoints administratifs de 1ère classe	2 adjoints administratifs principaux de 2ème classe
1 adjoint technique de 2ème classe	1 adjoint technique de 1ère classe
1 adjoint technique de 1ère classe	1 adjoint technique principal de 2ème classe
2 agents de maîtrise	2 agents de maîtrise principaux
1 adjoint du patrimoine de 1ère classe	1 adjoint du patrimoine principal de 2ème classe
1 ATSEM principal de 2ème classe	1 ATSEM principal de 1ère classe
1 brigadier	1 brigadier chef principal

3 - Un agent administratif contractuel rédacteur faisant fonction de secrétaire, à temps complet a mis fin à son contrat pour raisons personnelles. Il convient de remplacer cette personne.

4 - Un agent d'entretien des voies de circulation au sein du Centre Technique Municipal, adjoint technique principal de 2ème classe, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1er juillet 2016. Par conséquent, il convient de procéder à son remplacement dans le cadre d'un poste d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal :

➤ à l'unanimité,

- approuve les modifications du tableau des effectifs étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 de la Commune.

5 Institution et vie politique

5.6 Exercice des mandats locaux

5.6.3 Indemnités des Elus

Madame Colette MERLE a été désignée conseillère municipale déléguée.



Dans le respect des principes de la délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2015, il convient de fixer le montant de l'indemnité versée sur la base de l'indice brut 1015 au conseiller municipal délégué au taux de 6%, soit un montant brut mensuel de 228,09 €.

Les autres montants des indemnités restent inchangés.

Le Conseil Municipal :

- moins 5 absentions (Mme BAŁADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
 - approuve le versement d'une indemnité de conseiller municipal délégué au nouveau conseiller municipal délégué à hauteur de 228,09 € brut mensuel.

5. Institutions et Vie Politique

5.7 Intercommunalité

5.7.4 Modification des statuts de la Communauté de Communes des Olonnes – Modification de la rédaction de la compétence facultative petite enfance

Les statuts actuels de la Communauté de Communes des Olonnes, tels qu'ils résultent de l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2014, disposent que la CCO exercent, au sein des compétences facultatives, la compétence Petite Enfance.

Dans un souci de précision, il est proposé une nouvelle rédaction des statuts, concernant la compétence facultative Petite Enfance, comme suit :

Petite Enfance :

- Etudes, création, entretien, gestion ou participation aux structures d'accueil de la petite enfance suivantes :
 - Multi-accueil « L'Ile aux enfants » située sur la commune du Château d'Olonne.
 - Multi-accueil « L'Ile Vertime » située sur la Commune des Sables d'Olonne.».
 - Relais d'assistantes maternelles.

Le projet de modification des statuts tel qu'il résulterait de la modification de la rédaction de la compétence susmentionnée est ci-joint.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
 - approuve la nouvelle rédaction des statuts.



**Olonne
sur-mer**
Naturellement!

5. Institutions et Vie Politique

5.7 Intercommunalité

5.7.5 SyDEV : Convention annuelle unique pour les travaux de rénovation 2016

La ville d'Olonne sur Mer a transféré au SyDEV la compétence pour la maintenance de l'éclairage public.

La présente convention porte sur les travaux importants de rénovation du parc d'éclairage public suite aux visites de maintenance, avec un montant maximum de 15 000 €.

Le Conseil Municipal :

➤ à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à signer la convention annuelle unique pour les travaux de rénovation 2016.

7. Finances locales

7.1 Décision budgétaire

7.1.6 Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires du budget, dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015), la ville d'Olonne-sur-Mer est dans l'obligation de présenter au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires. Il est précisé que le rapport est joint en annexe.

En effet, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport doit être adressé au représentant de l'Etat.

Le budget de l'exercice 2016 s'inscrit dans le contexte suivant :

1. La situation financière des collectivités locales s'inscrit depuis plusieurs années au sein d'une situation contrainte. L'effet conjugué de la réduction drastique et durable des dotations de l'Etat d'une part, et du transfert de compétences non



financé aux collectivités d'autre part, place ces dernières devant un avenir financier difficile et incertain.

2. La gestion rigoureuse des finances communales olonnaises reste plus que jamais d'actualité.

Le budget 2016 s'établira dans la continuité des budgets précédents ; il bénéficiera en effet des finances saines et durablement saines. Toutefois, le contexte évolutif qui vient d'être présenté, notamment la raréfaction des dotations de l'Etat, appelle à poursuivre la gestion rigoureuse déjà en vigueur.

Dans cette perspective, trois axes forts se dégagent de ce Débat d'Orientations Budgétaires :

1. En recettes de fonctionnement, l'équipe municipale proposera des décisions fiscales qui s'inscriront dans le respect des engagements du « Pacte de Modération Fiscale » pris devant les Olonnais **sur le mandat 2014-2020 ; l'évolution annuelle moyenne des taux des impôts locaux sera limitée à environ 1 %.**

Rappelons que cette augmentation a été contenue à 1,1 % sur le mandat 2008-2014.

2. Les dépenses de fonctionnement continueront à être maîtrisées afin de dégager un excédent de fonctionnement qui donnera une solide capacité d'autofinancement à la Commune.

Corollaire de cette forte capacité d'autofinancement, le recours à l'emprunt sera maîtrisé : **la dette par habitant au 1^{er} janvier 2016 diminue à 811 € environ (contre 844 € en 2015), bien en-dessous de la moyenne des communes de la même strate démographique qui s'établit à 964 €.**

On observe que 73,95 % de l'en-cours de la dette est à taux fixe et 26,05 % est à taux variable sécurisé (Euribor, TEC3, TEC5 et TAM).

3. Enfin, la ville continuera de mettre en œuvre des opérations structurantes créant les conditions d'un développement maîtrisé. L'investissement au service du développement économique et du cadre de vie se détermine en 4 catégories :

- Opérations nouvelles : 3 800 000,00 €
- Capital de la dette : 1 110 000,00 €
- Préservation du patrimoine bâti et acquisitions de matériels (informatique, matériels roulants...) : 1 790 000,00 €
- Reste à réaliser : 500 000,00 €

A - BUDGET VILLE

La section de fonctionnement s'équilibrera autour de 13 000 000,00 €.

1) Section de fonctionnement

En recettes

1-1) Une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités a été annoncée en 2015 à hauteur de 3,7 milliards d'euros.



**Olonne
sur-mer**
Naturellement!

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) se détermine ainsi :

- 2013 : 2 024 792,00 €
- 2014 : 1 966 166,00 €
- 2015 : 1 744 659,00 €
- 2016 : 1 520 868,00 €

Soit une perte cumulée de 503 924,00 € depuis 2013.

Il convient également de souligner que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui est une dépense de fonctionnement, dont le montant est envisagé à 70 000,00 € en 2016, ampute la marge de manœuvre de la section de fonctionnement. Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

1-2) L'évolution en valeur des bases de TH (taxe d'habitation) et de TF (taxe sur le foncier bâti) en 2016 est annoncée à 1 % par la Loi de Finances 2016.

S'agissant des taux d'imposition, de 2008 à 2013, ils ont évolué en moyenne de 1,1 % par an (contre 2,1 % sur le mandat précédent).

De 2014 à 2020, l'équipe municipale s'est engagée à ce que, sur l'ensemble du mandat, l'augmentation annuelle moyenne des taux d'imposition soit inférieure à 1 %. Les taux 2016, qui seront votés en février 2016, seront fixés afin de respecter les engagements de l'équipe municipale.

1-3) En matière de Dotation de Solidarité Communautaire, la commune a perçu une recette en 2015 de 572 192,00 €. Cette dotation est annoncée en 2016 à hauteur de 476 827,00 €.

1-4) Au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation, une somme de 550 000,00 € a été inscrite au BP 2015 ; la somme réellement perçue en 2015 s'élève à 637 487,49 €.

En 2016, la recette attendue au titre de cette taxe sera inscrite à hauteur de l'inscription de 2015 soit 550 000,00 €.

1-5) Une reprise du résultat 2015 d'un montant de 700 000,00 € environ est envisagée et sera affinée en fonction du résultat de l'exercice 2015.

En dépenses

1-6) Principal poste de dépenses, les charges de personnel feront l'objet d'une attention particulière. Le budget 2016 s'inscrira dans le cadre d'une stabilité des effectifs afin de maintenir un service public de qualité.

1-7) Autres évolutions

Les dépenses prévues au chapitre 011 « charges à caractère général » continueront à être maîtrisées.

Au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), la Ville a versé la somme de 58 845,00 € en 2015. Une inscription à hauteur de 70 000,00 € est envisagée.



1-8) Les intérêts de la dette s'élèvent à 380 000,00 € environ (contre 403 000,00 € en 2015).

1-9) La section de fonctionnement pourrait permettre de dégager 2 100 000,00 € d'excédent environ. Ainsi, un montant correspondant à cette estimation pourrait être versé à la section d'investissement.

2) Section d'investissement

La section d'investissement devrait s'équilibrer aux environs de 7 200 000,00 € comprenant 3 800 000,00 € d'opérations nouvelles.

En recettes

2-1) Au titre de la Taxe d'Aménagement (TA), un montant prévisionnel de 400 000,00 € était envisagé au BP 2015, la somme réellement perçue en 2015 s'élève à 531 890,61 €. A ce jour, le montant de la Taxe d'Aménagement à percevoir en 2016 n'ayant pas été communiqué par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, une inscription à hauteur de 500 000,00 € sera proposée.

2-2) Le FCTVA à percevoir en 2016 au titre de 2015 s'établit à 690 000,00 € environ.

2-3) Les amortissements s'élèvent en 2016 à 1 020 000,00 € environ. Ils étaient de 975 392,82 € en 2015 ; cela représente un effort d'épargne accru pour la section de fonctionnement.

En dépenses

2-4) Le capital de remboursement des emprunts est prévu pour un montant de 1 110 000,00 €. Il est précisé qu'au 1^{er} janvier 2016, l'en-cours de la dette s'élève à 12 219 077,79 €. La dette par habitant au 1^{er} janvier 2016 représentera un montant estimé à 811 € (contre 844 € en 2015) inférieur à la moyenne des communes de la même strate démographique (964 €).

Quant au ratio de désendettement, il est de 4,36 années là où le seuil d'alerte est à 10 ans.

- moins de 8 ans : zone verte
- de 8 à 12 ans : zone médiane
- de 12 à 15 ans : zone orange
- plus de 15 ans : zone rouge

L'en-cours de la dette au 31 décembre 2016 sera de 11 800 000,00 €.

2-5) L'inscription d'un emprunt prévisionnel de 700 000,00 € environ permettrait l'inscription d'un programme d'équipements et d'acquisitions supérieur à 6 000 000,00 € composé de travaux et d'acquisitions foncières (incluant les restes à réaliser).

Les principaux programmes d'investissement sont :

- le restaurant scolaire.
- le PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) pour la mise en conformité des bâtiments.
- l'effacement des réseaux route des Amis de la Nature.



- l'église.
- rue du 8 mai 1945.

Dont certains feront l'objet d'inscriptions en AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de paiement) :

- aménagement paysager du parc de la Jarrie.

B – BUDGETS ANNEXES

1) Budget Quartier municipal Belle Noue (ZAC)

Compte tenu du caractère spécifique du projet de quartier municipal et durable de Belle Noue, un budget annexe a été créé en 2009. Ce budget poursuivra en 2016 la prise en compte des frais d'études d'assistant à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de la mission SPS et des travaux d'aménagement (voirie et espaces verts) ; ces dépenses seront équilibrées par les cessions et par un emprunt.

Un remboursement anticipé total d'un contrat de prêt relais d'un montant de 500 000,00 € souscrit le 23 décembre 2014 auprès de la Banque Postale a été effectué en 2015.

L'en-cours de la dette en 2016 est constitué d'un prêt à taux fixe d'un montant de 600 000,00 € souscrit en décembre 2015.

2) Budget La Léonière

Un budget annexe La Léonière a été créé en 2013. En 2016, ce budget prendra en charge les travaux d'aménagement ; ces dépenses seront équilibrées à partir de 2016 par les cessions des lots.

3) Budget Service Public Industriel et Commercial

Un budget annexe Service Public Industriel et Commercial a été créé en 2014 pour l'acquisition et la gestion budgétaire du fonds de commerce situé 47 rue des Sables à Olonne-sur-Mer. En 2016, ce budget prendra en charge les frais de fonctionnement comme la taxe foncière, l'assurance et les réparations éventuelles sur les biens immobiliers ; ces dépenses seront équilibrées par les loyers du contrat de location-gérance.

4) Budget La Bauduère

Un budget annexe La Bauduère a été créé en 2015. En 2016, il prendra en charge les études et les travaux d'aménagement ; ces dépenses seront équilibrées à partir de 2016 par les cessions des lots.

Le Conseil Municipal :

- prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires.
- moins 5 voix contre (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- approuve le rapport sur les Finances et le Personnel.



7. Finances locales

7.1 Décision budgétaire

7.1.7 Budget Principal 2016 : AP/CP

Il convient de modifier les montants inscrits au titre des crédits de paiement ouverts pour l'exercice 2016 et les exercices suivants qui en découlent dans le tableau sur l'état des AP/CP présenté dans la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2015 sur le « Budget Principal 2016 : autorisation de dépenses pour le 1^{er} trimestre 2016 ».

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Intitulé de l'AP	Code opération	Montant de l'AP			Montant des CP			
		AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé	C.P. antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015)	C.P. Réalisés au titre de l'exercice 2015	C.P. ouverts au titre de l'exercice 2016	Restes à financer (exercice au-delà de 2016)
Avenue François Mitterrand	1206	5 950 000,00		5 950 000,00	1 888 553,11	188 746,01	800 000,00	3 072 700,88
Avenue Charles de Gaulle	1205	1 500 000,00		1 500 000,00	710 898,47	10 784,74		778 316,79
Médiathèque communale	0603	3 900 000,00	74 707,41	3 974 707,41	2 075 099,71	1 774 611,90	124 995,80	0,00
Aménagement paysager du parc de la Jarrie	1204	1 500 000,00		1 500 000,00	281 168,22	629 843,93	588 987,85	0,00

Le Conseil Municipal :

- Moins 3 voix contre (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon)
- moins 2 abstentions (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- autorise les crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2016 sur les autorisations de programme en cours qui seront repris lors du vote du budget primitif 2016.

7. Finances locales

7.5 Subventions

7.5.8 Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), peut subventionner à hauteur de 20 % à 40 % des projets dont le coût est compris entre 30 000 € HT et 1 000 000 € HT.

La ville d'Olonne-sur-Mer souhaite présenter l'opération de construction du nouveau restaurant scolaire communal qui sera réalisée au cours de l'année 2016.



Cette opération représente une dépense totale de 534 863 €.

Le Conseil Municipal :

➤ à l'unanimité,

- sollicite le bénéfice de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afin de contribuer au financement de ce projet.

7. Finances locales

7.5 Subventions

7.5.9 Challenge en liberté 2016 – Demande de subvention auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental de la Vendée

Le samedi 25 juin 2016, la ville d'Olonne sur Mer propose une journée d'animation et de prévention à destination des jeunes collégiens. Cette journée d'animation intitulée « Challenge en liberté » permet de rassembler plus d'une centaine de jeunes autour d'animations ludiques et préventives sur des sujets qui concernent les adolescents.

Cette manifestation est éligible à une subvention MILDECA de 1.000,00 € que la ville doit solliciter auprès de la Préfecture ainsi qu'à un financement du Conseil Départemental à hauteur de 500 €.

Le Conseil Municipal :

➤ à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande.

7. Finances locales

7.5 Subventions

7.5.10 Festival Cinéstyle 2016 – Demande de subvention en Préfecture et au Conseil Départemental de la Vendée

Le samedi 9 avril 2016, la ville d'Olonne sur Mer propose la 5^e édition du festival « Cinéstyle ». Ce festival de court métrage cinématographique est dédié aux adolescents. Cet événement donne la possibilité aux jeunes de 11 à 25 ans de réaliser des courts métrages et de les diffuser lors d'un festival ouvert à tous. Ce festival propose un concours mais aussi des ateliers autour du cinéma et de la vidéo, ainsi que des rencontres avec des professionnels.

Cette manifestation est éligible à une subvention MILDECAT de 1.000,00 € que la ville doit solliciter auprès de la Préfecture ainsi qu'à un financement du Conseil Départemental à hauteur de 500 €.



Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande.

7. Finances locales

7.5 Subventions

7.5.11 Projet 2016 Conférence et Atelier Nutrition - Demande de subvention REAAP

La ville d'Olonne sur Mer propose un nouveau projet autour de la thématique « La Santé dans l'Assiette ». Ce projet consiste à apporter de l'information sur la nutrition et l'équilibre alimentaire, au travers d'une conférence qui se déroulera le mardi 19 avril 2016 et également d'ateliers pratiques en cuisine le mardi 10 mai 2016, en partenariat avec le Lycée Valère Mathé.

Cette manifestation est éligible à une subvention REAAP de 1.000,00 € que la ville doit solliciter auprès de la Caisse d'allocation Familiale.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande.

8. Domaines de compétences par thèmes

8.3 Voirie

8.3.12 Convention relative au programme d'installation d'abris bus dans le département de la Vendée

En vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports collectifs interurbains, et notamment des transports scolaires, le Conseil Départemental a décidé de s'engager dans la réalisation d'un programme d'implantation d'abris bus dans le département de la Vendée.

La présente convention a pour objet de définir les obligations de la commune et du Conseil Départemental dans l'installation et l'entretien d'un abri bus.

Le document transmis précise les obligations des deux parties de la convention.

La convention concerne l'abri situé : ROUTE DES AIRES.



Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention relative au programme d'installation d'abris bus dans le département de la Vendée.

Olonne sur Mer, le 28 janvier 2016



Florence PINEAU

Maire d'Olonne sur Mer